

Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blossesville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 21
votants : 21

Présents : M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Serge BOUST, M. Jean-Christophe DALLE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean François ALIGNY, M. Joël DESCHAMPS, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Pascal CAPRON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Olivier LECONTE, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Martine PORET

Date de convocation :

14 octobre 2022

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Etienne LARDANS, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

En l'absence de quorum lors de la séance du 13 octobre, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2022-21 : REMBOURSEMENT DE NOTES DE FRAIS

Mme HEUDRON a réalisé plusieurs achats pour le compte du SMBV :

- Achat d'un antivirus BITDEFENDER pour l'ensemble du parc d'ordinateurs du Syndicat soit un montant de 54.99 €,
- Règlement d'une facture de FREE pour un montant de 12 € suite au rejet du prélèvement lors du changement de trésorerie.
Soit une note de frais totale de 66.99 € TTC.

Mme LAPIERRE a réalisé plusieurs achats pour le compte du SMBV :

- Frais engagés pour le repas de la journée de visite des élus le 3 mai 2022 pour un montant de 48 €,
- Frais engagés dans le cadre du stage « Trame verte et bleue » pour un montant de 95,82 €.
Soit une note de frais totale de 143.82 € TTC.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Président à rembourser la somme de :

- 66.99 €^{TTC} à Mme HEUDRON Delphine ;
- 143.82 €^{TTC} à Mme Bénédicte LAPIERRE.

Fait à Blossesville, le 18/10/2022,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun